

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 25 octobre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Christophe CAVEROT est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents

Le conseil débute à 18h00 par la lecture du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Transfert des résultats du Budget Assainissement 2017

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise le 15 mai 2018, portant sur le refus de transférer les résultats du Budget Assainissement 2017 à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, qui a repris la compétence eau et assainissement le 1^{er} janvier 2018. Les arguments évoqués par les services de la CAGB amènent de nouveau Madame le Maire à inviter les conseillers à délibérer sur cette possibilité de transfert. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide que ce transfert de résultats :

+ 50 192.64 € en section de fonctionnement et + 48 229.86 € en section investissement soient reversé sur 3 annuités de 2018 à 2020.

pour : 5 contre : 1 abstention : 2

Informations

Eau potable : Madame le Maire a demandé la coupure d'eau au cimetière en raison du manque d'eau potable. Le secteur est toujours en seuil de crise

Comité de gestion des salles de convivialité : le compte-rendu est annexé

Repas des aînés du samedi 12 janvier : un devis a été demandé au traiteur Eduardo

Cérémonie du 11 novembre : centenaire. Les Véziers sont conviés à cette cérémonie. Une information sera mise sur le site de la commune et les panneaux d'affichage. Les cloches de chaque village sonneront à 11h00.

Opération brioches : la vente au profit de l'ADAPEI a rapporté 811 €.

Terrain rue des Tourbières : la commune avait acheté une bande de terrain rue des Tourbières pour la construction de l'atelier municipal. Ne connaissant pas le devenir des petites collectivités territoriales, la construction de ce bâtiment est remise en cause. Madame le Maire a sollicité les conseils de l'ADAT (Département) pour formuler un projet de délibération portant sur la vente éventuelle de ce terrain.

***Toussaint** : la gendarmerie rappelle que les vols de sacs dans les voitures garées devant les cimetières sont fréquents à cette période.*

Fin de la séance : 20h00

Vu pour être affiché 30 octobre 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



Réunion du comité de gestion des salles du 15 octobre 2018

Composition du comité de gestion

Présents

C. Merillot, AFFCS ; **J. Curty**, Anciens Combattants ; **M. Renaud**, AFCS et 2 CV Club Bisontin ; **R. Barbier**, AT16 ; **J.F. Rouhier**, Lot. Frachebois ; **E. Ducrot**, Paroisse ; **C. Cuinet**, maire, **C. Pascal**, adjoint et **C. Caverot**, 1,2,3 Soleil et conseiller municipal.

Associations représentées et signatures des personnes en annexe.

Excusé

B. Pascal, ACCA ; **C. Frachebois**, AFSC

Début de séance à 18h05

Bilan financier 2016 et Bilan financier 2017

Les bilans financiers sont présentés par C.Pascal, responsable des locations (bilan financier en annexe).

Échanges avec les participants à la réunion

Ci-dessous le point sur quelques réflexions abordées :

- on constate une forte baisse entre 2016 et 2017 ; cette baisse est un peu atténuée par la location annuelle de 400 € versée depuis 2017 par l'AFCS pour ses activités (Yoga...) ; au final, la baisse est de 1 000 € environ.
Pas de location par des habitants extérieurs pour l'année 2017.
Les locations faites par les Véziers restent stables.

- le coût de la location pour les extérieurs (550 €) est-il trop élevé ?
Il est difficile de vraiment comparer avec le coût des salles des communes voisines. Le coût initial est parfois moindre mais à cela, il faut ajouter les surcoûts pour l'électricité, le chauffage, demandés par les autres municipalités.
De plus, notre salle est plus petite en surface que les salles voisines...

- Pour 2019, il faudra envisager un rafraîchissement de la grande salle (peinture) et un réassort de vaisselle (verres, couverts...).

- Le gros matériel est vieillissant, le lave-vaisselle date de 2004, le frigo montre des signes de faiblesse.

- Un point reste à régler pour le ménage de la grande salle.

Il n'y a globalement pas de soucis avec les locations (si le ménage doit être amélioré, on appelle les personnes et elles viennent le (re)faire).

Le problème vient du passage dans la salle, pendant l'occupation par le yoga, par le passage pour la bibliothèque, par l'inoccupation durant l'été... cela génère de la poussière. Il est nécessaire de nettoyer la salle avant les locations.

Peut-être serait-il nécessaire de faire appel ponctuellement ou régulièrement à une société de nettoyage ?

Propositions

- Il est suggéré de baisser le prix de la location de la grande salle et de proposer en parallèle un forfait ménage.

→ 250 € pour les Véziers (au lieu des 300 € actuels)

→ 500 € pour les extérieurs (au lieu de 550 €)

→ proposer un forfait ménage (de l'ordre de 50 €, à affiner)

→ prendre une société pour effectuer le nettoyage (le forfait ci-dessus sera adapté en fonction des devis), le balayage reste réalisé par les locataires.

→ laisser toutefois le choix aux personnes qui louent d'effectuer le ménage ou de prendre le forfait.

Clôture de séance à 19h

Compte-rendu réalisé par C. Caverot,
le 17/10/2018